Association MUTUELLE & SOLIDARITE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 9 Octobre 2026

L'Association Mutuelle et Solidarité a tenu, le 9 Octobre 2026, sa **31ème Assemblée Générale** dans la Salle Aurum au 12 rue Gambetta à Colmar.

L'accueil des membres de l'association s'est déroulé en ce lieu à partir de 11h00. Isabelle MONIN (Bressane), Philippe ABEILLON (MAVIC), Romain HUSSON (MAVIC), Lionel CHASSIN (COREIS), Gilles CURT (COREIS) et Guillaume WALTZER (MAVIM) ont participé en visio.

L'assemblée a été convoquée et organisée dans le respect des dispositions réglementaires et statutaires. Elle est présidée par son Président **Benoît STURNY** ayant tous pouvoirs à cet effet. Celui-ci souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux invités.

Le quorum de l'assemblée générale se trouve atteint par la majorité des membres présents ou représentés sous le contrôle du scrutateur nommé à cet effet en la personne de **Monsieur Gilbert STOECKEL**.

Pierre BERGANTZ remplit les fonctions de secrétaire.

Dans le dossier transmis à chaque participant figure l'ensemble des documents permettant de disposer de toutes les informations illustrant l'activité et les comptes de l'association en rapport avec les actions de solidarité et la gestion de l'association durant l'année 2025.

Le président déclare l'Assemblée Générale ouverte. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 Septembre 2025

2 - Rapport de gestion de l'activité en 2025

3 - Approbation du bilan et du compte de résultat de 2025

4 – Approbation de la cooptation d'un administrateur

5 - Divers

1 - Approbation du procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29.09.2025

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice précédent et qui s'est tenue le 19 septembre 2025 au siège de l'Association, 6, boulevard de l'Europe à MULHOUSE n'a pas fait l'objet de remarques.

1ERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19.09.2025,

2 - RAPPORT DE GESTION DE L'ACTIVITE EN 2025

Emmanuelle BAUCHET présente le rapport de gestion se rapportant à l'exercice clos le 31.12.2025. Les actions solidaires entreprises représentent un engagement financier de **158 617 €.** Une provision globale de **347 567 €,** dont **171 090€** de l'exercice 2025**,** est constituée au bilan et est disponible pour financer les projets en cours ou à venir, en 2026 et au-delà.

Nos mutuelles partenaires ont apporté leur concours à la réalisation des actions solidaires que nous réalisons avec elles et par elles. Elles sont diversement engagées au niveau de leurs territoires respectifs grâce à l'adhésion individuelle de leurs sociétaires, acteurs essentiels de la solidarité collective gérée par l'Association. Au terme de l'année 2025, nous avons dénombré **144 000 adhérents,** cotisants, membres de l'association et sociétaires de mutuelles partenaires.

Notre engagement majeur s'accomplit au travers du service de **Téléconsultation médicale MEDAVIZ.** La pratique de cette option s'exerce dans un cadre légalisé et réglementé, ce qui prépare avec certitude son développement de plus en plus concret face à l'accès et au repositionnement de la médecine en France.

Un bilan d'usage du service est présenté à l'assemblée avec diverses informations et indicateurs sur l'évolution des consultations et la qualité de satisfaction des adhérents et bénéficiaires du service de la téléconsultation médicale.

Enfin, au titre de 2025, les différents dirigeants des mutuelles partenaires présents ont respectivement évoqué leurs actions entreprises et partagé les expériences qui renforcent la qualité de leurs relations et la valeur sociale ajoutée à l'activité assurancielle de leurs entreprises.

3 - APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE 2025

Emmanuelle BAUCHET présente et commente l'ensemble des opérations et des chiffres formant le compte de résultat et le bilan de l'association au 31.12.2025. Le produit que génère les cotisations des adhérents s'élève à **195 427 €,** le produit total des activités de l'association s'élevant à **355 325 €**.

Les charges de l'exercice s'élèvent à **347 932 €.**

Les actions solidaires entreprises dans l'année représentent un engagement de **158 617 €.** Parallèlement, des provisions égales à **171 090 €** ont été enregistrées en prévision d'actions solidaires à réaliser.

Le compte de résultat de l'exercice a dégagé un solde positif de **7 393 €.** Le bilan totalise un actif et un passif de **418 191 €.**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion et après avoir pris connaissance de l'ensemble des données en rapport avec le déroulement de l'activité de l'association en 2025, adopte les résolutions suivantes :

2EME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, approuve à l'unanimité l'ensemble des documents et des opérations liées à l'exercice 2025,

3EME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2025 qui se soldent par un résultat positif de **7 393 €** et un total au bilan de **418 191 €.** Elle approuve en outre l'affectation de ce résultat au solde report à nouveau du bilan de l'exercice.

4 – APPROBATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de Christophe WECK décidée par le Conseil d'administration du 22 Mai 2026 et le nomme définitivement en qualité d'administrateur pour une durée de 5 ans conformément à l'article 9 des statuts.

4EME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire adopte, à l'unanimité, pour une durée de 5 années, la nomination de **Christophe WECK** eu qualité d'administrateur.

5 – DIVERS

L'Assemblée générale prend acte de la décision du Conseil d'administration du 22 mai 2026 constatant la démission d'office de **Florence ALABANESE** de son mandat d'administratrice, en application de l'article 10 des statuts, en raison de son absence sans excuse à trois réunions successives du Conseil d'administration.

Emmanuelle BAUCHET présente ensuite les outils de communication créés par la stagiaire **Esther** avec la participation de **Christophe WECK**. Ils se déclinent sous forme de flyers 3 pages recto-verso, d'affiches A3 et de pages LinkedIn. Ces outils sont personnalisables par chaque mutuelle partenaire, leur permettant ainsi de présenter l'Association comme leur prolongement social et solidaire.

Aucun autre sujet n'est soumis aux points divers de la présente assemblée générale.

Le président **Benoît STURNY** exprime ses remerciements aux participants ainsi qu'aux invités pour leur présence à l'occasion de cette rencontre de même que pour leur confiance témoignée aux activités de l'association. Il clôt l'assemblée générale de 2026.

Le Président	Le Secrétaire	Le Scrutateur
Benoît STURNY	**Pierre BERGANTZ**	**Gilbert STOECKEL**